

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 21 janvier 2021



Président de séance			
David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON	X		
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN		X	
Isabelle KRZYWKOWSKI	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX			Jacky CUVEX-COMBAZ
Véronique MOLINARI	X		
Frédéric NOEL	X		
Zineb SIMEU-ABAZI			Sylvie MARTIN-MERCIER
Nicolas TERZI		X	
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK	X		
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			Bernard BRUNET
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Richard MONVOISIN			Virginie ZAMPA
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Véronique GHIGLIONE (T)		X	
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			

Collège D : Étudiants			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Antonin BECKER (T)			
Zoé DUBOIS-MAYET (S)			
Bartimée BOSSON (T)			Yasmine TOUHAMI
Elsa DURIEZ (S)			
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Salaheddine MOKHTARI (S)			
Alexis FAYOLLE (T)			Séverin CONSTANT-MARMILLON
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)			
Marie FERNANDEZ (T)	X		
Mathis MORIN (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			



Collège D : Étudiants (suite)			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Loona MOURENAS (T)			
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)			
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)			
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)			Emmy MARC
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)			Noémie DUTILLEUL
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)			



Invités permanents			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l’UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d’administration	X	
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Pierrick BEDOUCH	Vice-président Vie étudiante		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe	XX	
Anne BOITARD	Directrice adjointe de la DMAP		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe	XX	

Invités permanents (suite)			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
David ZIJP ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINNET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)	X	
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant	X (Gregory VIAL)	
Invités ponctuels			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Anne-Cécile PERRET	Présentation du DU Passerelle – Étudiants en exil	X	
Sophie REGNAT-RAVIER	Présentation du DU Passerelle – Étudiants en exil	X	
Marlène PAJTAK	Présentation du bilan des actions LLU semestre 1	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Mise en place du tutorat spécifiquement lié à la crise sanitaire**
- 5. Point d'étape sur la préparation des maquettes 2021-2025**
- 6. Bilan des actions « Liaison lycée-université » semestre 1**
- 7. Questions diverses**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
→ Présenté par David DECHENAUD et Kevin SUTTON
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Mise en place du tutorat spécifiquement lié à la crise sanitaire**
- 5. Point d'étape sur la préparation des maquettes 2021-2025**
- 6. Bilan des actions « Liaison lycée-université » semestre 1**
- 7. Questions diverses**

Covid-19 UGA
CFVU du
21 janvier 2021

Etudiants

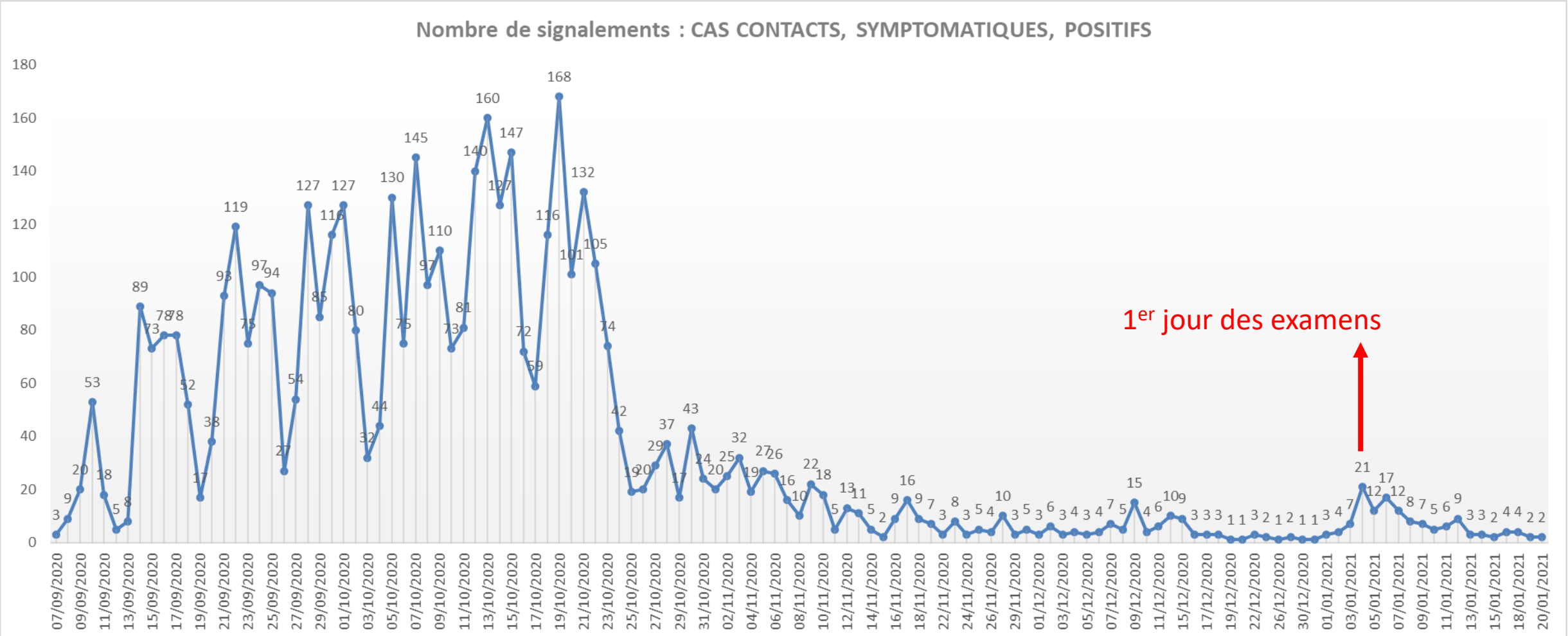
Informations générales

Bilan depuis le 4 janvier 2021

- ▶ Présentation des données jusqu'au mercredi 20 janvier inclus
- ▶ Augmentation attendue du nombre de signalements lors des examens : 117 signalements du 4 au 20 janvier (109 au cours des 2 semaines d'examens)
- ▶ 36 cas positifs auto-déclarés et 41 cas symptomatiques (33 et 37 au cours des 2 semaines d'examens)

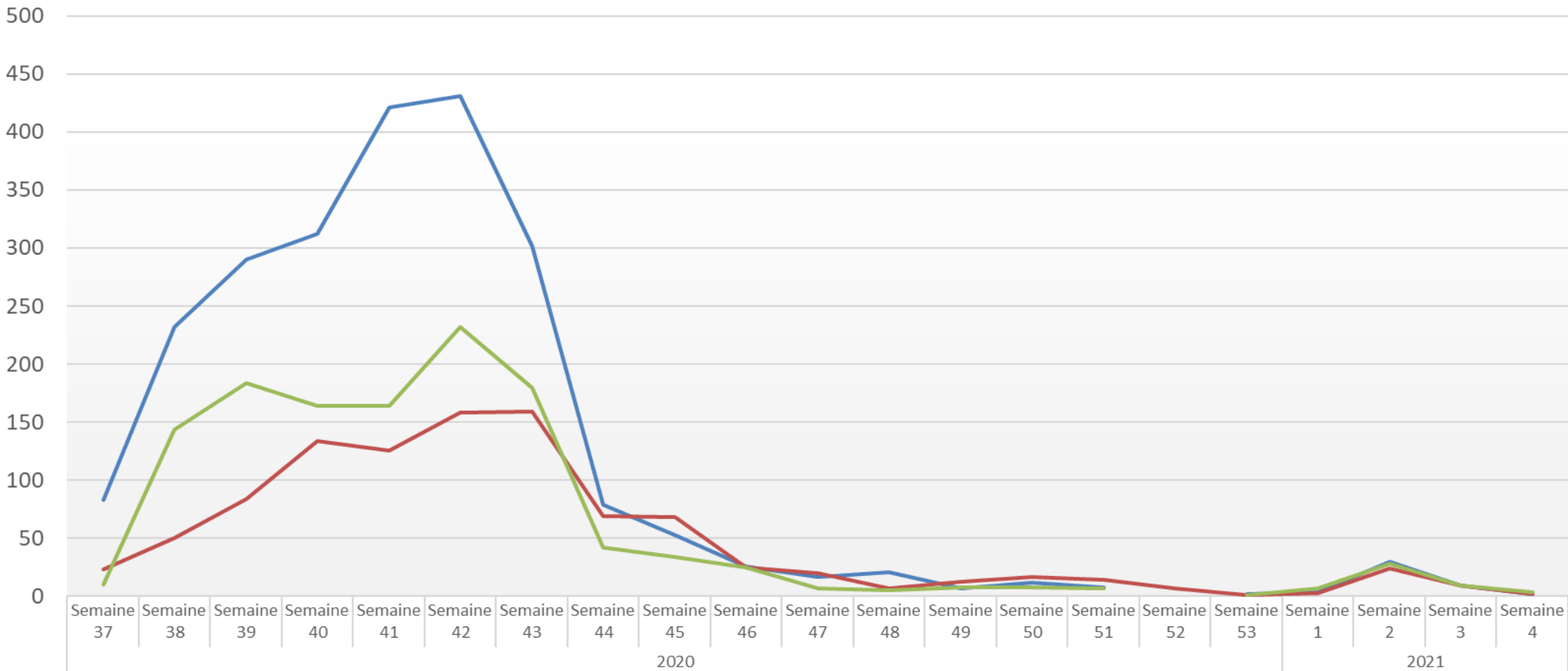
Progression quotidienne du nombre de signalements étudiants

► Source des données : auto-déclarations (plate-forme et mails), autres signalements (ARS, composantes, CROUS, ...)



Evolution hebdomadaire des situations

Suivi hebdomadaire

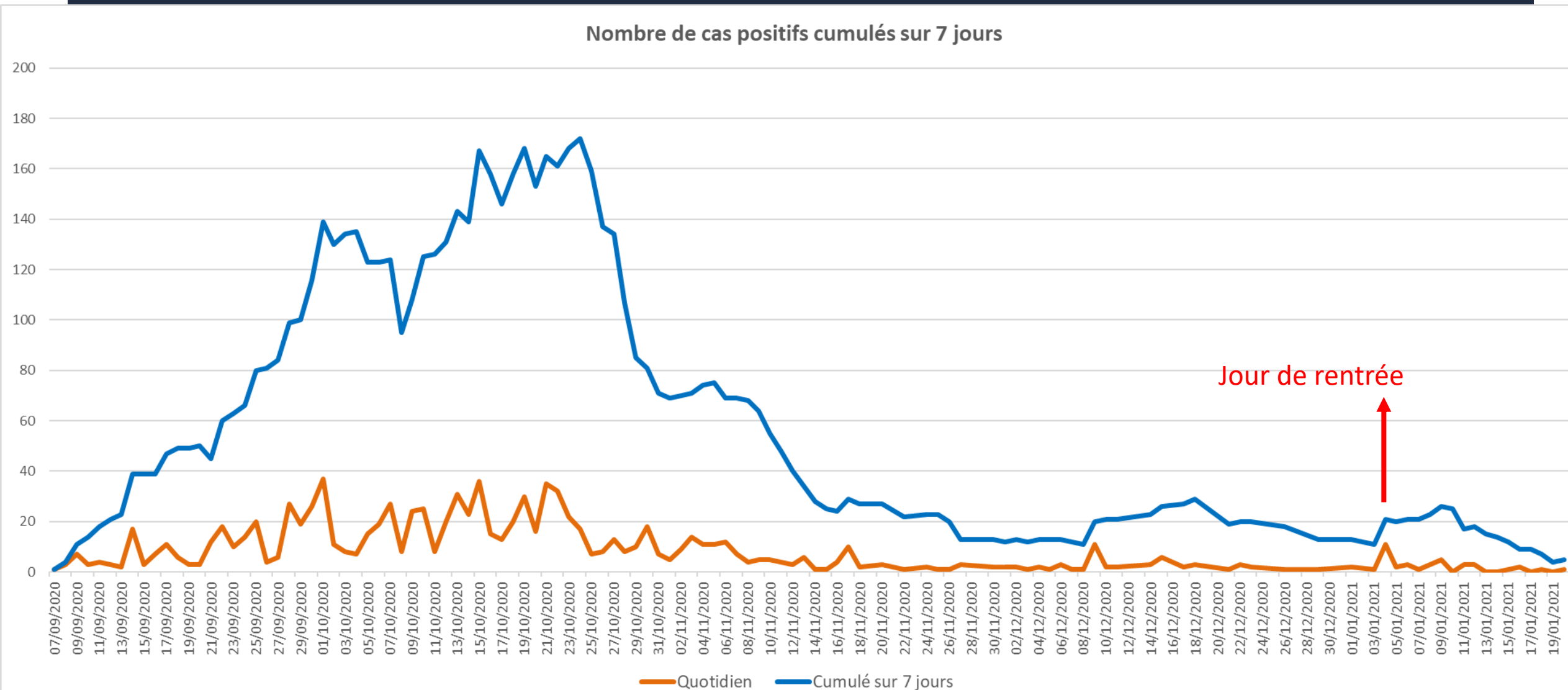


	Semaine 37	Semaine 38	Semaine 39	Semaine 40	Semaine 41	Semaine 42	Semaine 43	Semaine 44	Semaine 45	Semaine 46	Semaine 47	Semaine 48	Semaine 49	Semaine 50	Semaine 51	Semaine 52	Semaine 53	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
CAS CONTACT	83	232	290	312	421	431	302	79	53	26	17	21	7	12	8		2	4	30	9	2
POSITIF	23	50	84	134	126	158	159	69	68	25	20	7	13	17	14	7	1	3	24	9	2
SYMPTOMATIQUE	10	144	184	164	164	232	180	42	34	25	7	5	8	8	7		1	7	28	9	4

Progression quotidienne du nombre de cas déclarés chez les étudiants sur 7 jours

MOTIF	13/01/2021	14/01/2021	15/01/2021	16/01/2021	18/01/2021	19/01/2021	20/01/2021	Total général
CAS CONTACT	2	2				2		6
POSITIF			1	2	1		1	5
SYMPTOMATIQUE	1	1	1	2	3		1	9
Total général	3	3	2	4	4	2	2	20

Nombre de cas positifs cumulés sur 7 jours



Gwenaël DELAVAL : Les pics constatés, notamment celui du premier jour des examens, ne sont pas liés au fait que les étudiants viennent aux examens, mais s'expliquent par le fait que les étudiants ont besoin de se signaler à ce moment-là.

Kevin SUTTON : Exactement, il s'agit du jour où ils se sont signalés positifs ou symptomatiques, ce qui justifiait leur absence. Ces cas ne sont donc pas à associer à des situations pédagogiques à l'université.

Gwenaël DELAVAL : Il faut donc faire très attention à l'interprétation des données.

Kevin SUTTON : Absolument. L'auto-signallement vaut justificatif d'absence. Le pic du 4 janvier correspond aux signalements faits par les étudiants en début de session d'examens pour indiquer la nécessité de s'isoler et l'impossibilité de venir.

Certification langagière

David Dechenaud



Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, art. 10

« S'agissant spécifiquement des compétences linguistiques mentionnées à l'article 6, les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme. Une certification du niveau qu'il a obtenu, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence. Pour certains parcours de formation, les établissements peuvent conditionner l'obtention du diplôme à un niveau minimum de certification ».

Forte hésitation ministérielle entre 2018 et 2020 sur :

- la langue concernée
- le centre certificateur et la place du CLES
- la prise en charge financière
- le déploiement de la certification

Le gouvernement a présenté, le 23 février 2018, les actions qu'il entendait développer en matière de commerce extérieur pour s'adapter à la concurrence économique liée à la mondialisation. Le développement des compétences en langues étrangères, notamment en anglais, en constitue l'une des actions. Dans cette perspective, une attention particulière est portée aux étudiants qui se présenteront sur le marché de l'emploi une fois leurs études terminées. Le gouvernement a ainsi décidé de rendre obligatoire la passation d'une certification en anglais, reconnue internationalement, pour les étudiants inscrits dans les formations conduisant aux diplômes nationaux de licence, licence professionnelle, diplôme et bachelor universitaire de technologie et de brevet de technicien supérieur (BTS). Langue des échanges commerciaux et scientifiques, l'anglais a été retenu comme langue de certification.

Le déploiement de cette mesure sera progressif et sera achevé à la rentrée 2023. Le tableau ci-dessous présente les cohortes concernées par le marché pour l'année 2020-2021 :

Public visé	
2020-2021	Ensemble des diplômés de licence professionnelle
	Diplômés de DUT : 5 spécialités : Gestion logistique et transport, Information-communication, Techniques de commercialisation, Métiers du multimédia et de l'Internet, Qualité, logistique industrielle et organisation
	Diplômés des licences suivantes : licences LEA ou licences avec une majeure en langue (langues, littérature et civilisations étrangères et régionale / lettres-langues)

A titre expérimental dans caractère contraignant

Le tableau ci-dessous présente les cohortes prévisionnelles concernées par le marché pour les années 2021 à 2023. Le périmètre de ces dernières cohortes est susceptible d'évoluer.

Public visé	
2021-2022	Ensemble des diplômés de licence, de BTS et de DUT
2022-2023	Ensemble des diplômés de licence et de BTS
2023-2024	Ensemble des diplômés du 1 ^{er} cycle d'enseignement supérieur

La diplomation de l'étudiant ne sera effective que si le test de certification a été effectivement passé par l'étudiant mais aucun niveau minimal n'est requis. **A partir de 2021-2022**

Cette certification obligatoire en anglais est bien évidemment complémentaire des apprentissages plurilingues proposés aujourd'hui par un grand nombre de vos établissements. La majorité des étudiants qui suivent ces enseignements de langues, autres que l'anglais, pourront toujours être certifiés notamment via le Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES).

La mise en place de cette mesure sera intégralement financée par l'État. La procédure de passation du marché est actuellement terminée et l'attributaire a été choisi, il s'agit de l'entreprise PeopleCert.

Le pilotage du suivi de la mise en place de ce marché est assuré au sein du MESRI, par la DGESIP (Département des formations du cycle licence). Un Comité de pilotage composé de l'Inspection générale de l'enseignement supérieur, de la Conférence des présidents d'universités, de l'Association des recteurs, de l'Association des directeurs d'IUT et de la DEGESCO se réunira en janvier 2021.

Vous trouverez en pièces jointes l'arrêté du 3 avril 2020 et le décret du 3 avril 2020 relatifs à cette certification.

Je me tiens bien sûr à votre disposition, avec mes services, pour toute question relative au déploiement de cette certification et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de toute ma considération.

RDE 2020-2021 : pas de référence à la certification, incitation à ce que les étudiants passent le test Peoplecert

RDE 2021-2022 : obligatoire en 2^e année de DUT, LPRO et 3^e année de licence

Maintien des évaluations CLES : autres langues & anglais

Maintien des autres évaluations externes mais qui ne peuvent se substituer à celle de PeopleCert

Isabelle KRZYWKOWSKI : Cette présentation est extrêmement inquiétante, il faudra que les universités aient une réaction collective très forte par rapport à ce « hold up » qui ne tient absolument pas compte de nos capacités et qui va vers un détournement complet vers le privé. Je propose de voter une motion, qui remontera je l'espère, et fera florès dans d'autres universités.

David DECHENAUD : L'ensemble des universités avec lesquelles j'ai pu échanger s'étonnent du prestataire choisi et s'inquiètent de la délégation de cette certification à un prestataire privé. Certaines universités ont anticipé ce point dans leurs règlements d'études et vont le mettre en œuvre dès cette année universitaire. Nous pouvons tout à fait faire part de notre mécontentement.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous regrettons que le CLES n'ait pas été retenu. Par ailleurs, cette certification n'a aucune valeur par rapport au TOEFL et TOEIC, comme cela pouvait être reproché au CLES.

David DECHENAUD : Tout à fait. Je suppose que le fait d'imposer le TOEFL ou le TOEIC à l'échelle nationale pour la licence poserait un problème au niveau du coût que cela représenterait pour les étudiants, ces tests étant délivrés par des organismes extérieurs. Je pense que les étudiants continueront de recourir à ces certifications, mais il ne s'agit pas de celle nécessaire pour la délivrance du grade de licence. Un appel d'offre a été lancé, des candidatures ont été reçues et examinées par une commission. L'entreprise PeopleCert a été choisie et a passé un contrat avec l'État, ce qui me semble difficilement réversible.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Il est important de faire remonter notre mécontentement au ministère. Je ne vois pas l'intérêt d'avoir un marché public ainsi qu'un prestataire privé, si la certification n'est pas équivalente à celles auxquelles on a habituellement recours.

Sylvie MARTIN-MERCIER : Je pense qu'il serait bien de faire remonter de manière officielle notre désarroi, notre incompréhension. Il est sidérant d'avoir une certification dont on ignore la durée de validité, qui n'est pas adossée à un niveau, et dont la délivrance est confiée à une entreprise non spécialisée dans ce domaine. Par ailleurs, lors d'une mobilité ou d'un recrutement, les étudiants seront contraints de passer d'autres certifications (telles que le CLES, ou des tests à durée limitée : TOIEC, TOEFL, IELTS...).

Gwenaël DELAVAL : Je pense que nous devons faire remonter notre opposition à ce genre de pratiques. Faire appel à des entreprises privées consiste en une privatisation rampante de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, cela ne serait pas acceptable même s'il s'agissait de faire appel à une institution publique extérieure à l'université. On est en train de remplacer ce qui est le cœur de notre métier – l'évaluation et la qualification, par une certification extérieure, alors que nous avons toutes les compétences nécessaires pour l'évaluation et la qualification à l'université.

Emmy MARC : Le fait de faire appel à une entreprise privée pour une certification de toutes les licences est assez aberrant. La plupart des étudiants vont devoir tout de même passer une certification reconnue au niveau national, vis-à-vis des entreprises, ou international, pour les mobilités. Il s'agit donc d'ajouter une nouvelle certification qui n'aura d'autre utilité que de valider une licence.

David DECHENAUD : Je pourrai faire une proposition de texte lors de la prochaine séance. A partir de 2021/2022, la réglementation ne permettra plus de diplômer un étudiant qui n'aura pas passé un test de PeopleCert ; il faut que nous en informions nos étudiants. Je note deux points de vigilance. D'une part, le ministère a indiqué qu'il prenait en charge le coût de la certification : il faudra veiller à ce que la gratuité

pour les étudiants et pour les établissements d'enseignement supérieur ne soit pas temporaire. D'autre part, aucun niveau minimal n'est requis pour l'instant, mais si cela devait évoluer, il faudra veiller à être en mesure d'accompagner les étudiants vers le niveau requis.

Marc ODDON : Nous sommes porteurs de la coordination nationale du CLES et Lise DUMASY a été nommée responsable du suivi de la coordination du CLES par la Conférence des présidents d'université (CPU). Une certification est inscrite au registre national des certifications. Nous avons travaillé pour que le CLES puisse être inscrit dans ce registre, ce qui n'est pas le cas actuellement. Je pense qu'il faut répondre au coup de semonce donné par la mise en place de cette nouvelle certification en proposant une alternative : un certificat de langues de l'enseignement supérieur inscrit au registre spécifique des certifications et habilitations, avec un référentiel de compétences et un référentiel d'évaluation précis, dont la pertinence aura été retenue et partagée par le monde économique.

David DECHENAUD : Je vous propose de préparer un texte dans la perspective de la prochaine séance, afin de faire part de cette opposition de principe au recours à des sociétés extérieures pour procéder aux certifications, et de manifester notre soutien au CLES.



MISE EN PLACE DES CSPM

CDC 19 janvier 2021

Éléments de contexte :

- ▶ La création de l'EPE Université Grenoble Alpes comprend la mise en place de composantes académiques sans personnalité morale, les CSPM. Elles sont les suivantes :
 - Faculté des Sciences (UFRs Chimie-biologie, IM2AG, Phitem et DLST, OSUG)
 - Humanités, Santé, Sport, Sociétés : H3S (UFRs ARSH, LE, LLASIC, SHS, STAPS ; facultés de médecine, de pharmacie)
 - Ecole universitaire de technologie (IUT1, IUT2, IUT de Valence).

- ▶ Cette mise en place comporte quatre volets :
 - un volet institutionnel, comprenant la formalisation et le vote des statuts de CSPM, les élections des conseils et directions de CSPM
 - un volet compétences, visant la mise en œuvre de l'exercice des nouvelles compétences inscrites dans les statuts de CSPM ;
 - un volet stratégique, consistant à définir les axes stratégiques de développement de la CSPM à 4 ans, en cohérence avec le projet stratégique de l'EPE ;
 - Un volet organisationnel, portant sur l'organisation administrative cible.

- ▶ Pour chacun des volets, quelle temporalité ajustée compte tenu du contexte covid ?
 - Le volet institutionnel : il a été finalisé en tout début d'année – étape franchie.
 - Les volets compétences, stratégique et organisationnel : 2021.

- ▶ La montée en charge opérationnelle des CSPM se fera de façon progressive sur le premier mandat des directeurs.

Directions des CSPM

► Faculté des Sciences (UFRs Chimie-biologie, IM2AG, Phitem et DLST, OSUG)

- Directeur : Yannick Vallée
- Adjoint RH : Edouard Oudet
- Adjointe RI : Pascale Huyghe
- Avec pour représentant étudiant : Valentin Poncet

► Humanités, Santé, Sport, Sociétés : H3S (UFRs ARSH, LE, LLASIC, SHS, STAPS ; facultés de médecine et de pharmacie)

- Directeur : Kevin Sutton
- Adjointe RH : Sylvie Martin-Mercier
- Adjoint Projet : Walid Rachidi
- Avec pour représentante étudiant : Emmy Marc

► Ecole universitaire de technologie (IUT1, IUT2, IUT de Valence)

- Directeur : Lionel Filippi
- Adjoint Relations aux pôles et RH : Michel Occello
- Adjoint RSE : Jean-Marc Thiriet
- Adjoint Formation : Nicolas Lesca
- Avec pour représentant étudiant : Marius Kada

- **Point sur le suivi de la motion LPPR, à la demande d'un élu**

David DECHENAUD : Cette motion a été votée puis intégrée dans le relevé de décisions et les extraits des délibérations publiés. Je suppose que la demande consiste à savoir la suite que donne notre présidence à l'invitation qui lui a été faite de prendre une position sur le sujet.

Gwenaël DELAVAL : Tout à fait.

David DECHENAUD : Cette motion a également été votée par le Conseil académique (CAc) ; j'ai demandé à la Présidence qu'une réponse puisse être apportée à votre question lors du CAc de la semaine prochaine, de façon à ce que tous les conseillers puissent être informés de la suite donnée à la demande qui a été faite dans le cadre de la motion.

Gwenaël DELAVAL : Deux motions ont été votées : une en CFVU, puis une en CAc. La première s'adressait au Président de l'UGA, et celle du CAc s'adressait également à l'Administrateur général de Grenoble INP, à la Directrice de Sciences Po et à la Directrice de l'ENSAG.

David DECHENAUD : Merci de cette précision, nous ferons en sorte que la réponse soit apportée à tous les niveaux, afin de savoir si une suite a été donnée ou non par chacune des personnes sollicitées. Par ailleurs, la motion votée par la CFVU concernait plusieurs aspects de la LPPR ; il me semble utile que le Président puisse indiquer pour chacun de ces aspects quelles sont les démarches déjà accomplies et celles envisagées.

Gwenaël DELAVAL : Par ailleurs, suite aux élections des CSPM, je souhaite souligner que les directeurs sont tous des hommes, et qu'il y a 10 hommes nommés au sein des directions et seulement 3 femmes, ce qui est très déséquilibré.

- **Accès aux listes de diffusion étudiantes pour les élus étudiants**

Anne-Catherine FAVRE : Nous avons reçu plusieurs demandes d'étudiants et de doctorants pour avoir accès à des listes de diffusion, ce qui est tout à fait légitime. Nous sommes en train de travailler avec la DAJI. Le principe consisterait à mettre en place une charte ouvrant la possibilité d'envoyer 3 messages par mois, correspondant à ce qui est place pour les organisations syndicales. Cette question est désormais prioritaire.

Gwenaël DELAVAL : A chaque fois que l'on pose cette question, la même réponse nous est faite : une charte à l'image de celle pour les organisations syndicales est en train d'être travaillée. Or cela dure depuis 2 ans.

Anne-Catherine FAVRE : Nous avons décidé très récemment qu'il était plus pertinent de procéder comme pour les organisations syndicales, sous forme de charte. La DAJI est en train de travailler sur cette charte, et nous pourrons vous la présenter très prochainement.

Gwenaël DELAVAL : Avez-vous des éléments de calendrier plus précis à nous indiquer : quand et à qui cette charte sera-t-elle présentée?

Anne-Catherine FAVRE : Je pourrai vous donner plus d'éléments lors du CAc de la semaine prochaine. Je pense que cette charte va être présentée au CAc et au CA.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Je me réjouis si l'on parvient enfin à trouver une solution à cette demande légitime des étudiants et des doctorants, qui est formulée depuis beaucoup plus que 2 ans ; cette question est récurrente et il est incompréhensible que l'on n'ait toujours pas trouvé une solution. La situation actuelle rend cette demande d'autant plus urgente, et il a été probablement dramatique pour nos étudiants de ne

pas disposer de ce mode de communication depuis mars dernier.

Peut-on considérer que lorsqu'une motion est approuvée par la CFVU, elle l'est sous cette forme et que l'on peut donc la diffuser immédiatement à l'extérieur ?

Serait-il possible de distinguer relevé de décisions et procès verbal, dans ce même souci d'efficacité de communication de nos décisions ? Les relevés de décisions ne sont effectivement validés qu'un mois plus tard. Je me suis trouvée en difficulté à plusieurs reprises pour faire connaître les décisions de la CFVU car nous ne nous sommes pas mis d'accord sur ce qu'il était possible de diffuser.

David DECHENAUD : Les discussions que nous avons et les décisions que nous prenons ne sont pas confidentielles, il n'y a donc pas d'objection à ce que vous en fassiez état au sortir d'une séance. Le relevé de décisions d'une séance doit être validé par la CFVU avant d'être publié. Je crois qu'il ne sera pas possible d'aller plus vite pour formaliser la décision et la diffuser. Les extraits des délibérations, qui sont élaborés en même temps que le relevé de décisions, sont quant à eux publiés sur l'intranet dès qu'ils sont signés.

- **Commission pédagogique**

David DECHENAUD : La Commission pédagogique se réunira prochainement, avant le 11 février. Il s'agira de présenter le résultat des groupes de travail concernant la politique des langues, la politique des enseignements d'ouverture ainsi que le contrôle de cohérence et le cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances. Les propositions pourront ainsi être enrichies avant d'être présentées à la CFVU.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 novembre 2020**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Mise en place du tutorat spécifiquement lié à la crise sanitaire**
- 5. Point d'étape sur la préparation des maquettes 2021-2025**
- 6. Bilan des actions « Liaison lycée-université » semestre 1**
- 7. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 novembre 2020

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 novembre 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 novembre 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	8
Nombre de votants	31
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 novembre 2020.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
→ Présenté par Anne-Cécile PERRET et Cécile REGNAT-RAVIER
- 4. Mise en place du tutorat spécifiquement lié à la crise sanitaire**
- 5. Point d'étape sur la préparation des maquettes 2021-2025**
- 6. Bilan des actions « Liaison lycée-université » semestre 1**
- 7. Questions diverses**

Formation DU Passerelle – Etudiants en exil

CUEF

Anne-Cécile Perret
Sophie Régnat-Ravier



Objectif et public cible

- **Date de création** : 2015
- **Public cible** : Etudiants réfugiés et demandeurs d'asile ayant interrompu un cursus d'études
 - Pré-requis : étudiants ayant acquis un niveau baccalauréat ou équivalent, niveau B1 en cours minimum*
- **Objectif** : donner aux étudiants les pré-requis langagiers, culturels et méthodologiques (niveau B2 du CECRL) leur permettant de ré-intégrer un cursus d'études supérieures en France
- **Au niveau local et national** :
 - *labellisée en 2019 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*
 - *action portée depuis 2016 par le comité réfugiés*

Volume horaire et contenus

- **Volume horaire : 470 heures sur 2 semestres**
- **Effectifs : de 15 à 20 étudiants** (en 2020/21 : 16 étudiants)

1° semestre	
• cours de langue spécifiques et lexique	156
• CM : culture et société	26
• ateliers de conversation et d'accompagnement	29
TOTAL/semestre	211
2° semestre	
• cours de langue B2	130
• cours de français sur objectifs universitaires	39
• 2 CM : cours de culture générale et composantes	52
• atelier d'accompagnement à l'intégration universitaire	12
• activités sportives	26
TOTAL/semestre	259

Gwenaël DELAVAL : Pouvez-vous apporter des précisions quant aux modifications des heures par rapport à l'année dernière ?

Anne-Cécile PERRET : Le volume horaire de la formation a diminué, notamment en raison de contraintes budgétaires. Nous avons travaillé afin de maintenir un accompagnement de qualité malgré cette diminution.

Gwenaël DELAVAL : On se félicite que ce DU existe mais il est dommage de constater que le nombre d'heures est abaissé pour des raisons budgétaires. Quels sont les soutiens financiers et de quelles institutions proviennent-ils ?

Anne-Cécile PERRET : Cette année, nous avons un soutien de la Fondation UGA, de l'AUF, et de PIC RISING (programme de Grenoble-Alpes Métropole). Un financement de Bienvenue en France avait été fait l'année précédente. Le CUEF participe également au financement de cette formation, or la situation actuelle de la composante ne permet pas de poursuivre ce financement de la même manière. Actuellement, une réflexion est menée pour maintenir la qualité pédagogique, la cohérence et l'accompagnement des étudiants avec des financements un peu moindres.

Gwenaël DELAVAL : Je pense que le CUEF a besoin d'un soutien plus important de la part de l'UGA, y compris financier, pour que ce DU Passerelle puisse se maintenir voire se développer. J'appelle donc la Présidence à agir en ce sens.

David DECHENAUD : Pour les diplômes d'université, l'UGA n'obtient aucune dotation de l'État. En général, nous exigeons que les recettes couvrent les charges. Si ce n'est pas le cas, cela signifie qu'il faut utiliser une partie de la dotation de Licence ou de Master pour l'affecter sur un DU, en dégageant des heures en raison de la particularité de l'objectif de

cette formation ou de l'importance de cette dernière dans la stratégie de l'établissement.

Anne-Cécile PERRET : Au second semestre, nous aurons une réflexion sur la maquette et sur les différents niveaux de formation que nous pourrions proposer (il n'y a actuellement que le niveau B2).

David DECHENAUD : Nous vous accompagnerons pour la reconfiguration de l'équilibre financier de ce DU. La Fondation UGA a tendance à accorder des financements conséquents pour lesancements de projets, puis à les diminuer. Les autres soutiens auxquels vous avez fait référence ne sont pas forcément pérennes. Habituellement, nous n'ouvrons les formations qu'une fois leur équilibre financier avéré. Cette formation a été ouverte malgré ses problèmes d'équilibre financier car l'UGA fait en sorte que cet équilibre soit atteint, en utilisant ses propres ressources quand les ressources extérieures font défaut. Nous n'avons jamais remis en cause l'existence de cette formation et nous ne le ferons pas. Nous devons travailler de nouveau avec la Fondation et les partenaires territoriaux pour voir dans quelle mesure leurs soutiens pourraient être pérennisés.

Bernard BRUNET : Le règlement des études indique que le diplôme est validé avec 50 points au premier semestre et 150 au second. Y-a-t-il une raison particulière à cette répartition ?

Sophie REGNAT-RAVIER : Le second semestre comprend davantage de cours que le premier – consacré essentiellement à une mise à niveau en langue. Nous avons décidé de mettre l'accent sur les enseignements du second semestre, linguistiques mais aussi méthodologiques, qui répondent à l'objectif du DU : constituer une passerelle vers l'université.

Bernard BRUNET : Ce n'est donc pas lié à un problème d'assiduité au premier semestre.

Sophie REGNAT-RAVIER : Non, d'ailleurs nous n'avons pas vraiment de problème d'absentéisme pour cette formation.

Florence COURTOIS : En quoi consiste l'atelier d'accompagnement à l'intégration universitaire ? Quelles ressources utilisez-vous et quel est le bilan de l'intégration universitaire ?

Sophie REGNAT-RAVIER : Cet atelier vient en complément du cours de méthodologie, afin d'aider les étudiants à comprendre les démarches administratives pour s'inscrire, rédiger une lettre de motivation, comprendre la culture universitaire, repérer des lieux de l'université, et utiliser des ressources universitaires. Cet atelier est en partie pris en charge par une stagiaire qui travaille en lien avec l'enseignant assurant les cours de méthodologie. Il n'est pas toujours facile de savoir à long terme ce que deviennent les étudiants du DU Passerelle. Nous aimerions pouvoir améliorer le suivi des promotions sur plusieurs années. L'année dernière, il y avait 17 étudiants : 3 d'entre eux n'ont pas validé le DU et l'ont recommencé, et 11 ont intégré des composantes très variées (beaucoup cherchent des formations assez courtes et se tournent vers les IUT et des BTS, mais d'autres se sont inscrits en Arts du spectacle, en Info-Com, à GEM, etc.).

Gwenaël DELAVAL : Combien y a-t-il eu de candidats l'année dernière, et combien n'ont pas été admis ?

Sophie REGNAT-RAVIER : Je n'ai pas en tête le nombre exact ; nous avons refusé un certain nombre de candidatures, mais pas nécessairement du fait du manque de places. Par ailleurs, cette année était particulière en raison des contraintes sanitaires ; nous avons débuté immédiatement les cours en présentiel et avons préféré réduire le nombre d'étudiants pour pouvoir les accueillir correctement. Il y a peut-être 3 ou 4 candidatures qui n'ont pas été retenues en raison d'un

manque de places. La majorité des refus sont liés au fait que les étudiants n'ont pas le niveau pour suivre ce DU (B1 minimum), nous orientons donc ces derniers vers d'autres formations. En outre, des problèmes d'éloignement géographique peuvent aussi nous amener à ne pas retenir certaines candidatures car nous savons d'expérience que cela posera des difficultés pour suivre les cours.

Gwenaël DELAVAL : Les élus CGT et FSU soutiennent ce DU mais vont s'abstenir pour ce vote en raison de la baisse d'heures. Il nous semble en effet important que cette formation reste telle qu'elle a été initialement créée, voire se développe grâce au soutien de l'UGA.

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

Les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Passerelle – Étudiants en exil sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	8
Nombre de votants	31
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Passerelle – Étudiants en exil.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Mise en place du tutorat spécifiquement lié à la crise sanitaire**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 5. Point d'étape sur la préparation des maquettes 2021-2025**
- 6. Bilan des actions « Liaison lycée-université » semestre 1**
- 7. Questions diverses**

Conditions de reprise sur site



Activités pratiques (tous secteurs disciplinaires)

- ⇒ Règles identiques à décembre 2020 pour identification : arrêté Recteur de Région
- ⇒ Etalement sur la semaine possible

Salles informatiques, bibliothèques et examens (sur convocation)

- Retour sur les examens à venir CFVU 11 février (2/3 des étudiants a eu au moins 1 examen présentiel) : protocole national et fiches DPR
- Consultations de copies assimilables aux examens dont elles sont le prolongement

Groupes de 10

- Circulaire : « *étudiants nouvellement arrivés dans l'enseignement supérieur, étudiants en situation de handicap, de précarité numérique, de décrochage, les étudiants internationaux, ainsi que tous ceux et celles qui appellent votre attention du fait de l'urgence ou de circonstances individuelles particulières* ».
- Accords donnés pour : DAEU, publics internationaux ciblés, tutorat modules réorientation (DOIP), formation recherche documentaire (BAPSO), composantes ayant identifié un public ciblé en « décrochage », SAH, etc.
- Actions de lutte contre l'isolement social (SUAPS, culture, associations) > CFVU 11/02

A partir du 25/01 : TD première année demi-jauge (décret du 15 janvier 2021)

- Salles d'au moins 200% de l'effectif
- Locaux : ouverture totale (bibliothèques fermées à 18h – décret)
- Favoriser l'organisation à la demi-journée
- Pas d'enchaînement distanciel-présentiel sans le temps nécessaire pour rejoindre son domicile

Annonce du Président de la République à Paris-Saclay ce 21 janvier 2021

- Retour à la normale dans les universités en septembre 2021
- Semestre 2 en distanciel compte tenu de la situation sanitaire
- Des étudiants pourront une fois par semaine suivre des cours en présentiel avec une jauge de 20%

Dérogation au couvre-feu 18h possible

Virginie ZAMPA : Suite au CDC, nous avons convoqué tous nos DETU pour essayer de voir comment gérer nos emplois du temps ; maintenant la jauge est à 20 % et il nous faut tout recommencer. Dans le même temps, nous travaillons les maquettes, avec les difficultés que la baisse des coûts implique. C'est épuisant.

David DECHENAUD : La possibilité d'une demi-jauge pour les TD à partir du 25 janvier n'est pas remise en cause. L'annonce du Président de la République est une possibilité qui concerne tous les étudiants, pas seulement ceux de première année, et qui vient s'ajouter aux TD de première année en demi-jauge, soit 50 %.

Virginie ZAMPA : Selon l'article du journal Le Monde, la jauge des 20 % s'applique sur le nombre de cours hebdomadaires. Des équipes ont énormément travaillé pour faire en sorte que leurs étudiants aient plus de 20 % de leurs cours en présentiel, et il va falloir leur dire de revoir cela.

David DECHENAUD : Nous devons attendre les indications de mise en œuvre du ministère.

Anne-Catherine FAVRE : J'ai compris qu'il s'agissait d'un dispositif supplémentaire, donc je pense que ce que vous avez préparé va pouvoir être conservé. La jauge des 20 % reste à préciser (20 % des étudiants ou 20 % des salles) ; il faut attendre la circulaire pour la mise en œuvre. Toutes ces annonces sont effectivement épuisantes car elles créent une incertitude pour la mise en œuvre pratique, mais je pense qu'il ne faut pas s'inquiéter à ce stade.

David DECHENAUD : Nous ferons tout ce que nous pourrons à l'UGA pour que les propositions des équipes pédagogiques puissent être mises en œuvre, bien entendu dans la limite de la réglementation nationale.

Gwenaël DELAVAL : Je m'associe à tout ce que Virginie ZAMPA vient de dire. Je vous remercie d'essayer de remplir ce rôle de tampon entre le ministère et les équipes pédagogiques. J'imagine qu'il doit vous être très désagréable d'apprendre par un article du journal Le Monde que de nouvelles modalités vont être mises en œuvre.

David DECHENAUD : Il est très désagréable de faire travailler les collègues dans un contexte aussi incertain. Le maintien total en distanciel serait tellement catastrophique pour nos étudiants que l'on préfère envisager du présentiel, quitte à ce qu'il soit remis en cause par une décision politique ne tenant pas compte de notre réalité pédagogique.

Virginie ZAMPA : Dans mon UFR, certaines filières ont décidé de ne rien mettre en place face à toutes ces difficultés.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Nous sommes très nombreux à être concernés par ces attermoissements insupportables. J'ai été stupéfaite d'apprendre que mon département, entre autres, avait décidé de ne pas appliquer de retour en présentiel, avec des arguments parfaitement fondés sur l'impossibilité de l'organiser. Il faut cesser d'épuiser les personnes en appliquant des réglementations aberrantes, et ne tenant pas compte du temps réellement nécessaire au déploiement. Je trouve irresponsable de la part de l'UGA d'avoir maintenu son calendrier, notamment concernant les maquettes car cela nous met en porte-à-faux avec nos missions d'accompagnement des étudiants, ce qui est insupportable pour les collègues. Il faut que nous affirmions collectivement que l'on ne peut pas continuer ainsi et qu'il faut que nos étudiants reviennent. Nous avons tous construit des solutions alternatives, nous savons qu'elles sont viables, et qu'il y a sans doute des choix de financement à faire (par exemple pour installer très rapidement des systèmes d'aération). Que répond-on aux étudiants dont les départements ont décidé qu'ils ne pourraient pas les faire revenir ? Quelle est la position de la CFVU par rapport à ça ?

Isabelle KRZYWKOWSKI : Est-il possible de réfléchir à une extension de la notion de TP ? Nous avons évoqué la possibilité de reporter les jurys ; il s'agit peut-être d'une des mesures que nous pourrions prendre pour alléger le travail des collègues.

David DECHENAUD : On pourrait transmettre au Recteur des demandes qui ne seraient pas strictement dans le cadre, mais elles ne seront pas acceptées. Le Recteur exige que l'on décrive le matériel présent sur le site et dont les étudiants ont besoin pour leur activité pédagogique. En dehors de ce cadre, les activités pratiques sont refusées. La Direction de la prévention des risques est en train d'examiner la possibilité de tenir les jurys en présentiel. En fonction de la réponse qui sera apportée, nous examinerons la possibilité d'assouplir le calendrier de tenue des jurys du premier semestre sans mettre en difficulté les étudiants en mobilité ou souhaitant candidater à des formations de type master.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Nos jurys vont se tenir très prochainement. Il s'agit de donner aux étudiants la possibilité de bénéficier de davantage de temps pour remettre leurs travaux. Pour l'instant, nous ne pouvons que leur dire qu'ils pourront si nécessaire reporter à la seconde session, mais nous ignorons dans quelles conditions se déroulera le second semestre et il faudrait pouvoir les amener à faire certaines choses maintenant afin de ne pas être dans la même situation dans trois mois.

David DECHENAUD : Il n'y a pas de report en seconde session, je ne sais pas d'où provient cette information.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Nous donnons cette information aux étudiants qui nous indiquent qu'ils n'arrivent pas se concentrer, à travailler, et qui s'inquiètent de savoir s'ils devront redoubler ou s'ils pourront passer en seconde session. Néanmoins, nous nous demandons dans quelle mesure cela les aidera si tout est reporté, étant donné leur situation actuelle de travail, d'épuisement, de désespoir.

David DECHENAUD : Nous allons communiquer aux composantes les possibilités d'aménagement des jurys de premier semestre. Audrey GONINET m'indique que les jurys peuvent se réunir à plusieurs reprises pour traiter au fil de l'eau des résultats arrivant par vagues.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Cette solution ne me semble pas adaptée : cela va compliquer le travail des gestionnaires, et beaucoup d'étudiants sont en contrôle continu et ont des travaux à rendre maintenant.

David DECHENAUD : Nous allons examiner ce qu'il est possible de proposer pour donner de la souplesse aux équipes quant au calendrier des jurys de première session et communiquer cela aux collègues.

Gwenaël DELAVAL : Il y a la question de la souplesse pour les équipes pédagogiques, mais aussi pour les étudiants : il est important que l'éventuel retour partiel en présentiel soit optionnel. Par ailleurs, il faut améliorer la circulation de l'information : le fait de s'adresser uniquement aux directions des composantes n'est pas suffisant parce que cela ne permet aux équipes pédagogiques d'avoir connaissance de toutes les informations, et certaines directions prennent des décisions sans tenir compte de l'avis des équipes et des étudiants. Je souhaiterais que nous ayons un état des lieux de tout ce qui a été mis en place dans les composantes concernant le retour en présentiel par petits groupes et les examens en présentiel.

David DECHENAUD : Nous présenterons un bilan des examens lors de la prochaine séance. Quant à l'organisation en présentiel d'enseignements pour des groupes de 10, nous avons invité les composantes à se saisir de cette possibilité. Il est un peu tôt pour avoir une liste des situations et je pense qu'il sera très difficile de consolider l'ensemble des actions, lesquelles seront sans doute très nombreuses et très variées. A ma connaissance, aucune composante n'a refusé par principe cette mise en œuvre.

Gwenaël DELAVAL : Si, c'est le cas de l'UFR PhITEM par exemple. La communication doit se faire de manière globale car il y a un décalage entre les prises de position de la Présidence – notamment ce qui est annoncé en CFVU, et la mise en œuvre dans les composantes. Par ailleurs, certaines composantes ont fait l'ensemble de leurs examens terminaux en présentiel (le DLST par exemple), alors que d'autres ont tout organisé à distance (FEG, et semble-t-il LLASIC et SHS). Il y a une grande disparité des moyens mis en œuvre au sein des composantes : dans certaines, on a interdit aux équipes pédagogiques de tenir les examens en présentiel, ce qui a fait que d'autres telles que le DLST ont pu disposer des locaux et des moyens de surveillance nécessaires pour le présentiel. Y a-t-il vraiment eu de la part de la Présidence la mise à disposition et la proposition de moyens à toutes les composantes pour que la possibilité soit offerte à toutes les équipes pédagogiques qui le souhaitent de faire des examens en présentiel ?

David DECHENAUD : En tous cas, il n'y a pas eu d'impossibilité matérielle d'organiser des examens en présentiel. J'ai saisi les composantes qui avaient un volume très important de distanciel pour savoir s'il était lié à un problème de locaux, et il s'avère que c'était un choix de leur part. Nous avons étalé la période d'examens, ce qui a évité beaucoup de difficultés. Si la proportion présentiel/distanciel était effectivement variable d'une composante à l'autre, il ne me semble pas qu'il y ait eu de distanciel total. J'échangerai volontiers avec le directeur de PhITEM. Nous avons affiché quasiment la même diapositive en CDC que celle présentée aujourd'hui, et nous avons invité les directeurs de composantes à se saisir de ces éléments. Nous leur avons indiqué qu'il faudrait s'assurer que les étudiants qui ne seront pas en présentiel ne soient pas considérés comme défaillants et puissent suivre leur activité d'enseignement autrement (notamment en hybride synchrone).

Emplois étudiants de l'Université Grenoble Alpes =

Campagne exceptionnelle COVID-19



Campagne exceptionnelle EE sur budget Covid-19 - Phase 1

DECEMBRE
2020

- **Message VP Formation**

- Recrutement complémentaire d'emplois étudiants pour des missions de tutorat.
- Missions des tuteurs étudiants : accompagner leurs pairs de premières années (aide à la recherche documentaire, aide à la réalisation des TD, appropriation de l'espace numérique de travail, etc.), mais aussi de jouer un rôle d'interface avec les enseignants et l'ensemble des services à la disposition des étudiants (sociaux, santé, numérique, scolarité, etc.).
- Durée des contrats de 4 mois (février-mai) sur un financement spécifique accordé par le Ministère (notification à venir)
- Appui administratif pour le traitement des demandes : DGD Formation - Service des moyens

- **Remontée des demandes** des composantes UGA via la plateforme dédiée aux emplois étudiants.

JANVIER
2021

07/01/2021 : Arbitrages VP Formation et notifications aux composantes concernées.

17 composantes ont exprimé une demande.

Toutes les demandes de tutorat et d'appui aux personnels des bibliothèques ont été validées.

Montant alloué : 123 500 euros

Janvier-
mai
2021

- Recrutement des tuteurs par les structures – élaboration des contrats – mise en œuvre du tutorat.

Campagne exceptionnelle EE sur budget Covid-19 (2021) – Phase 2

Reliquat disponible pour poursuivre les actions de tutorat

(notification définitive en attente)

- ⇒ Lancement d'une nouvelle campagne via la plateforme des emplois étudiants.
- ⇒ Priorité au tutorat et possibilité de financer des heures pour la formation et l'encadrement des étudiants tuteurs.
- ⇒ Action ciblée SAH

Calendrier de la 2^{ème} campagne :

Du 20/01 au 29/01/2021

- Pour les besoins en étudiants tuteurs : recensement via la plateforme EE.
- Pour les heures de formation et d'encadrement réalisées par les enseignants : adresser les demandes à la DGD Formation : dgdform-rh@univ-grenoble-alpes.fr

4 février 2021 : retour des arbitrages VP Formation et notification aux composantes

Dès que possible et jusqu'en juin 2021 : recrutement des étudiants tuteurs et mise en œuvre du tutorat

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Mise en place du tutorat spécifiquement lié à la crise sanitaire**
- 5. Point d'étape sur la préparation des maquettes 2021-2025**
→ Présenté par David DECHENAUD et Marc GANDIT
- 6. Bilan des actions « Liaison lycée-université » semestre 1**
- 7. Questions diverses**

Point d'étape mise en œuvre accréditation 2021-2025

18 janvier 2021
DGD Formation/ DEFI



Offre de formation votée en CFVU le 15/12/2020

Depuis cette date, toutes les modifications font l'objet d'un vote en CFVU afin de garantir un suivi au plus juste de l'ODF

Les demandes de changements (intitulés, etc.) sont à adresser à:
accreditationformation2021-2025@univ-grenoble-alpes.fr

Après le **1^{er} février**, aucun changement ne pourra être pris en compte pour 2021-22.

Retour DGESIP du 6 janvier 2021, licences

32 mentions avec avis favorable

dont 2 avec préconisation expresse de suivre les recommandations HCERES :

- * sciences et technologies
- * électronique, énergie électrique, automatique

Retour DGESIP du 6 janvier 2021, licences professionnelles

53 mentions avec avis favorable

Dont 6 avec préconisation expresse de suivre les recommandations HCERES :

- * métiers de la GRH
- * métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
- * industries agroalimentaires
- * métiers de l'informatique : applications web
- * métiers de l'informatique : systèmes d'information et de gestion de données
- * métiers de l'électronique : microélectronique, optronique

2 mentions avec avis favorable mais durée limitée à 3 ans

- métiers du BTP : génie civil et construction
- installations frigorifiques et conditionnement de l'air

Retour DGESIP du 6 janvier 2021, masters

64 mentions avec avis favorable

dont 3 avec préconisation expresse de suivre les recommandations HCERES :

- * droit la propriété intellectuelle
- * droit notarial
- * ingénierie de la santé

2 mention avec avis favorable mais durée limitée à 3 ans

- * sciences cognitives
- * Traitement du signal et des images

Suite de la procédure

Arrêté d'accréditation en cours d'élaboration

Echanges avec le CNESER le 3 février 2021, échelle EPE en 2 temps

1/ Présentation liminaire EPE, 20 min.

2/ Projet de formation pour le futur contrat de l'EPE : quelles évolutions majeures par rapport au contrat précédent ? Cadrage général, pratiques pédagogiques (spécialisation progressive, innovations pédagogiques, dispositifs pour accompagner la réussite...), l'enseignement des langues, la mise en place des stages ...

- Les taux de réussite et d'insertion professionnelle, L, M et D
- Comment la soutenabilité de l'offre de formation est évaluée
- Des données RH (% vacataires/EC titulaires)
- L'ouverture à l'international
- Les nouveaux dispositifs (Loi ORE, Parcoursup, Bienvenue en France ...)

Éléments de cadrage des « maquettes »

❑ **Note d'orientation pédagogique** diffusée à la rentrée et votée CFVU

- Politique mise en œuvre sur l'aspect langues > GT en cours
- Politique mise en œuvre sur l'aspect crédits d'ouverture > GT en cours

❑ Trajectoire de **soutenabilité** déterminée avec chaque composante à l'automne 2020

❑ **Cadrage RDE-MCCC** > GT en cours ==> production d'un tableau de synthèse par niveau de formation qui détaillera:

1- ce qui relève de la réglementation nationale : uniformité nationale

2- ce qui relève d'un cadrage UGA : contrôle de cohérence CFVU, uniformité EPE > **vote CFVU 18/03**

3- ce qui relève des composantes (CSPM) avec le cas particulier des composantes élémentaires sans CSPM (CFVU) > **vote CSPM / CFVU mars 2021**

Prochaines échéances : calendrier

- ☐ Ouverture des candidatures 1^{er} mars
- ☐ Campagne RDE et MCCC lancement en avril
- ☐ Finalisation des structures d'enseignements « Apogée » de mars à septembre
- ☐ Vote des RDE et MCCC à partir de juin
- ☐ Ouverture des IA 2021/22 début juillet

Point sur les blocs de connaissances et de compétences

- ❑ Une note de cadrage CFVU (oct. 2020) qui précise les nombres de blocs suggérés par niveau (L / Lpro / M)
- ❑ Une note « FAQ » DGESIP de juin 2019 qui précise le lien UE /BCC et les possibilités d'évaluation des BCC
- ❑ Des formations au cadre réglementaire et à la démarche sur Ficel (120 porteurs de mentions, parcours et DETU formés, évaluation de la satisfaction de 8 à 9 sur 10 selon les sessions) ➔ reste deux sessions programmées mais d'autres sont possibles
- ❑ Campagne RDE et MCCC lancement en avril ➔ un modèle de tableau MCCC intégrant pour chaque mention (et donc chaque parcours) a minima les intitulés et numéros des blocs ministériels

MOO | DIFFÉRENCIER

Blocs de connaissances et de compétences ministériels (BCCM)
versus
Blocs de connaissances et de compétences universitaires (BCCU)

	ACCREDI- TATION	MENTION	PARCOURS	VAE	FC FTLV	INNOVA- TION
BCCM	●	● GÉNÉRIQUES NATIONAUX	○	○	○	○
BCCU DÉMARCHE COMPÉTENCE	○	○	● SPÉCIFIQUES ÉTABLISSEMENT	●	●	●

Accréditation / travail minimal

Présentation offre établissement / VAE / FC

Principes du tableau MCCC

- ❑ Intégrer automatiquement dans le tableau MCCC les blocs ministériels pour chaque formation (parcours)
- ❑ Nouveauté : tout compiler dans un même fichier L1/L2/L3 pour la licence et M1/M2 pour le master (avant un fichier par année)
 - ➔ Pourquoi ? Pour pouvoir lister automatiquement les BCC et les UE associées sur un onglet spécifique

A1		MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES					
1							
2							
	A	B	C	D	E	F	G
	MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES		Semestre 1 - sessions 1 et 2				
1	Année universitaire :						
2	Niveau formation :						
3	Mention :		Arts, lettres et civilisations				
4	Année de la formation :						
5	Domaine :						
6	Parcours :						
7	Parcours pédagogique (le cas échéant) :						
8	Responsable de la formation :						
9	Responsable de l'année :						
10	Composante :						
11	Lien web fiche RNCP :		34430				
12							
13							
14							
15							
16							
	Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Type UE/EC/Matières	Bloc de compétences et de connaissances ministériels (RNCP)	N° bloc RNCP	UE évaluatrice	Bloc de compétences et de connaissances ministériels (RNCP) 2	N° bloc F
17	UE-A1	UE		RNCP29971BC05	oui	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	#N/A
18		UE	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP29971BC03	oui		#N/A
19		UE	Usages avancés et spécialisés des outils numériques	RNCP29971BC01	non		#N/A
20		UE	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP29971BC02	non		#N/A
21		UE	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP29971BC02	oui		#N/A
22		UE	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP29971BC02	oui		#N/A

Cliquer pour accéder à la liste déroulante des intitulés de mention

Pour chaque UE ou EC, sélectionnez dans la liste déroulante à quel bloc de connaissances et de compétences il contribue (pour l'évaluation du bloc ou en tant que ressource)

STEPHANIE MERIENNE:
Dans le cas d'un enseignement mutualisé, indiquer la formation avec laquelle est mutualisé le cours :
Année de formation /mention/intitulé parcours

Gwenaël DELAVAL : Les équipes qui travaillent sur les maquettes sont épuisées, notamment parce que ce travail s'ajoute à celui engendré par la situation sanitaire, dans ce contexte d'instabilité réglementaire dont nous avons parlé. Je ne comprends pas qu'étant donné les conditions dans lesquelles nous travaillons, nous continuions à faire comme si tout était normal, en suivant le calendrier imposé par le ministère. Les collègues font tous les efforts possibles et imaginables au prix de beaucoup de souffrance psychologique. Je propose que nous donnions mandat à la Présidence de l'établissement pour indiquer au CNESER dès le début de l'échange du 3 février qu'on ne peut pas faire le travail demandé par le ministère correctement avec le calendrier qui nous est imposé. Je propose également que l'on établisse un nouveau calendrier, avec beaucoup plus de marge de manœuvre pour les équipes : le délai de remontée des maquettes pour mars est bien trop court ; il y a un risque réel pour la santé de tous les collègues. Je propose que la CFVU refuse que ce point soit mis à l'ordre du jour de la séance du 18 mars.

David DECHENAUD : Le paramétrage des formations en UE, en semestre et en cours, c'est-à-dire les règlements des études (RDE) et les modalités de contrôle de connaissances (MCC), sera voté au début de l'été. On ne votera donc pas de maquette en mars. Les équipes pédagogiques sont dans des situations assez différentes : certaines ont déjà finalisés leurs RDE et MCC, et souhaitent la mise en place de leurs formations dès septembre 2021, parfois avec l'ambition d'une écriture en compétences dont le travail est déjà très avancé ; d'autres ont souhaité un report en 2022 et nous les avons accompagnées pour cela.

Isabelle KRZYWKOWSKI : La date de remontée des maquettes dans les conseils d'UFR est précisément début mars. Nous parlons bien aujourd'hui de mise en danger des personnes, un certain nombre de collègues envisagent d'ailleurs de déposer des alertes RPS. Il y a un engagement de la responsabilité de l'université. On ne peut pas

continuer à nous laisser travailler dans ces conditions. Au bas mot, la moitié des équipes pédagogiques sont concernées par les réunions qui se déroulent plusieurs fois par semaine uniquement pour les maquettes. Par ailleurs, cela nous place en complète contradiction avec nos propres missions. L'université nous empêche de nous occuper correctement de nos étudiants. Je demande solennellement à la CFVU de mettre un terme à cette situation, de prendre la mesure des décalages incroyables entre ce qu'entendent les responsables d'UFR et ce que nous entendons en CFVU, entre la réalité du terrain, la superposition des charges, l'angoisse née de la situation, et la responsabilité morale à l'égard de nos étudiants. Nous avons aujourd'hui à décider collectivement le report de ce calendrier.

David DECHENAUD : Il n'y a pas de double discours de ma part, les composantes ont été informées à plusieurs reprises de la possibilité de procéder à un report si elles l'estimaient utile. Certaines l'ont fait, d'autres ont choisi de ne pas le faire. J'ai du mal à comprendre ce qui peut conduire une composante à exiger une remontée de maquette au 1^{er} mars, et j'aimerais d'ailleurs savoir ce qui est alors entendu par « maquette ». Le cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances n'étant pas établi, je ne vois pas bien ce que l'on peut attendre en termes de remontée. La date de début mars n'a pas été fixée par la Vice-présidence Formation, ni par le ministère, et ne correspond pas au calendrier transmis aux composantes.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Il s'agit du rétro-calendrier normal d'un conseil d'UFR qui fait bien son travail et qui veut pouvoir organiser le débat en son sein, puis faire un retour de ses remarques pour ajustements avant soumission à la CFVU. Le rétro-calendrier est beaucoup plus long que les services centraux ne le pensent. Je mets en cause une organisation hiérarchique qui fait que nos directions ne se sentent pas appuyées par l'UGA pour prendre des décisions d'une telle importance. Il faut un dis-

cours clair, et je demande à la CFVU d'avoir le courage de suspendre tout cela.

David DECHENAUD : Vous parlez d'une procédure qui n'est pas définie par la CFVU ; la CFVU n'est pas en mesure de suspendre l'accréditation. Les diplômes que nous délivrons actuellement ont une durée d'accréditation qui se termine, nous ne sommes pas en mesure de prolonger cette durée d'accréditation. Nous avons demandé un report au ministère à plusieurs reprises, et cela a toujours été refusé.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Je crois que nous pouvons tout à fait faire savoir la nécessité de suspendre cette procédure d'accréditation dans l'urgence pour préserver la santé des personnels et des étudiants.

David DECHENAUD : Nous pouvons faire état de ces difficultés à tenir le calendrier, en particulier dans le contexte sanitaire, auprès du CNESER. La réponse du ministère sera probablement inchangée : le ministère accrédite des mentions et non des parcours ; l'UGA sera autorisée à délivrer à partir de la rentrée 2021 les grades de licences et de masters indiqués sur le nouvel arrêté d'accréditation ; l'ouverture d'un parcours relevant de la responsabilité de chaque établissement, l'UGA est libre d'ouvrir des parcours à la rentrée 2022. Nous avons relayé ce discours aux directions de composantes à de nombreuses reprises, certaines ont choisi de s'emparer de cette possibilité, d'autres n'ont pas souhaité le faire.

Frédéric NOEL : Je fais partie du CNESER. Il arrive que les demandes de report d'accréditation formulées auprès du CNESER soient acceptées. Je crois que la Présidence entend les difficultés que rencontrent aujourd'hui les collègues pour mener de front l'activité avec la situation sanitaire et dans le contexte de réorganisation permanente des formations, y compris des activités traditionnelles et récurrentes. Il faut que le ministère les entende également. Remontez à nouveau des demandes de

report ; elles seront peut-être refusées, mais cela peut aller dans le sens de ce qu'ont dit Isabelle KRZYWKOWSKI et Gwenaël DELAVAL.

David DECHENAUD : Je m'y engage. Pour l'instant, les demandes qui nous ont été faites de reporter l'ouverture de parcours ne supposent pas la prolongation de l'arrêté d'accréditation précédent car il s'agit d'un nouveau paramétrage du parcours. Nous pouvons néanmoins demander au CNESER de se réserver la possibilité de prolonger l'arrêté d'un an, pour permettre de différer l'ouverture d'une mention.

Frédéric NOEL : Les reports observés peuvent être de quelques mois, plus rarement d'une année.

David DECHENAUD : La difficulté étant que nous sommes en train de paramétrer les outils (Parcoursup, eCandidat). En termes d'ingénierie administrative, nous avons besoin de savoir assez rapidement comment organiser la rentrée pour septembre.

Frédéric NOEL : Il est important d'entendre que certains collègues sont épuisés, et de faire entendre cela au ministère. Effectivement, il y a toujours des contraintes de dates. Nous vivons dans des circonstances exceptionnelles depuis un an, et pour ce genre de choses, on ne se permet pas de prendre des mesures exceptionnelles.

David DECHENAUD : Je l'entends très bien. Pour l'instant, aucune composante ne m'a demandé globalement un report car il y a toujours la volonté d'ouvrir certaines mentions. Nous vous présenterons la liste des parcours dont l'ouverture « nouvelle version » est demandée avec un report d'un an. Il y en a peu.

Frédéric NOEL : Lors de la rencontre avec le CNESER, tous les messages pour témoigner de cette situation – qui est sans doute générale dans beaucoup d'universités, seront bienvenus.

David DECHENAUD : Il s'agira d'une présentation au niveau de l'EPE. Je travaillerai en amont avec l'administrateur général de Grenoble INP et la directrice de l'ENSAG afin que nous ayons le même discours devant le CNESER. (L'IEP a déjà été accrédité il y a deux ans.)

Virginie ZAMPA : J'abonde dans le sens d'Isabelle KRZYWKOWSKI concernant le calendrier : nous sommes obligés de recalculer le coût de toutes les maquettes avec une baisse de 6%, ce qui nécessite du temps. Les trois quarts de nos collègues veulent travailler sur les aspects pédagogiques, plusieurs nous ont expliqué que le côté financier ne les concernait pas et ne calculent pas les coûts. Nous demandons donc une remontée dans des délais qui nous permettront de faire le travail. Je pense que nous ne sommes pas les seuls à avoir demandé une première version pour début ou mi-mars.

David DECHENAUD : Je pense que les rétroplannings des composantes pourront être ajustés lorsque nous aurons une date pour le passage des RDE et MCC aux conseils des CSPM, et, pour les composantes élémentaires hors composante académique, à la CFVU. J'entends donc qu'il est urgent de fixer ces dates.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Mise en place du tutorat spécifiquement lié à la crise sanitaire**
- 5. Point d'étape sur la préparation des maquettes 2021-2025**
- 6. Bilan des actions « Liaison lycée-université » semestre 1**
→ Présenté par Florence COURTOIS, Sylvie MARTIN-MERCIER et Marlène PAJTAK
- 7. Questions diverses**



Bilan LLU automne 2020

Liaison Lycée Université

- **Objectif** : favoriser le **continuum bac -3/+3** pour améliorer la réussite des étudiants
- **Modalités** : **convention-cadre** annuelle entre les chefs d'établissements d'enseignement supérieur, le Rectorat et les représentants des établissements d'enseignement secondaire
- **Mise en œuvre** :
 - Par des actions de **formation** et **d'information** sur les filières et sur la vie universitaire
 - En direction des **élèves** et de leurs familles
 - En direction des **équipes pédagogiques** (enseignants, PsyEN, proviseurs)
 - Réseaux **LLU-UGA**, (41 enseignants, 20 **étudiants-ambassadeurs**, **DOIP**)
 - Tout au long de l'année

Evènements de l'automne 20

Journées Echanges Lycées- Université (JELU)

- Professeurs de terminale, Psy EN, proviseurs (300 participants à Grenoble, 200 à Valence)
- Retour sur Parcoursup, présentation des nouveautés de la carte de formation, ateliers BUT, Réussite en licence, **ALYS**
- Taux de satisfaction: 8,2/10 aux ateliers, 7,6 sur l'ensemble de la journée)

Temps d'Information Première seconde (TIPS)

- Professeurs de seconde et première, Psy-EN (270 participants pour Grenoble et Valence)
- Offre de formation de l'UGA (BUT, secteur santé, Alys ...)
- Taux de satisfaction : 8,6/10 qualité des informations, format de la journée

Forums lycées :

- reports ou annulations (S1 : 3 forums à distance, 1 forum en présentiel)

Journées d'information (Forum Post Bac et JDL, à venir)

- Elèves des lycées de la région
- JDL , 8600 préinscriptions, 117 stands, très forte mobilisation des équipes pédagogiques
- Très attendu par les lycéens !

Evènements du printemps 21

A venir :

Printemps de l'Orientation :

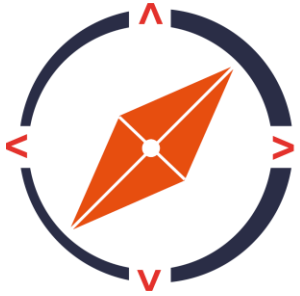
à destination des élèves de seconde et première, mi mars
initier une réflexion à l'orientation, accompagner la construction du projet de formation

Immersion et Cours Ouverts :

quelques cours seront proposés en partenariat avec l'ENEPS au mois de mars pour
quelques lycées professionnels
en attente pour l'instant

Information aux parents de lycéens :

débouchés, vie universitaire, organisation des études
prévue le mercredi 24 février en format distanciel.



ALYS
Université Grenoble Alpes



ALYS

Accompagnement des lycéens vers le supérieur

Sylvie Martin-Mercier – Porteur du projet Alys

Marlène Pajtak - Chargée d'ingénierie pour l'orientation – Chef de projet Alys



ALYS – PROJET IDEX LEARNING BY DOING PEDAGOGIES INNOVANTES



- Appel Idex Pédagogies innovantes – Learning by doing 2017
- DOIP – Service liaison lycée université site obsolète
nécessité d'un changement d'approche
- Loi ORE / réforme du lycée et du bac / nouvel arrêté de licence
- Foisonnement des propositions (y compris commerciales)

ALYS – LA RICHESSE DES PARTENARIATS ET DES COLLABORATIONS

porteuse de projet et cheffe de projet,
2 ingénieures numériques, 2 alternants,
responsable LLU
accompagnement administratif

VIE ETUDIANTE COMUE/UGA
SPBS, SHN
SAH
GRENOBLE-INP
SCIENCES PO GRENOBLE
ADUDA
CIOSUP
ONISEP
RECTORAT SAIO et IA-IPR
besoins/expérimentation en cours

VP Orientation / Chargée de mission
Services de la DOIP, direction DOIP,

Enseignants référents LLU Grenoble et
Valence
E-EC pour production de ressources plateforme

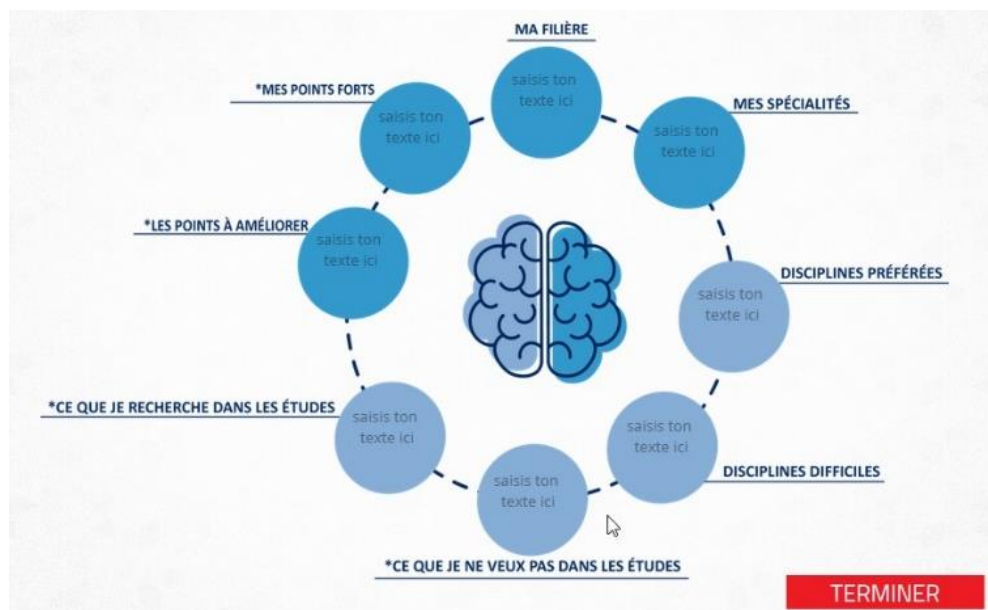
Direction de la communication
DSI
DAPI

Lycées recueil de

ALYS – LES PUBLICS CIBLE

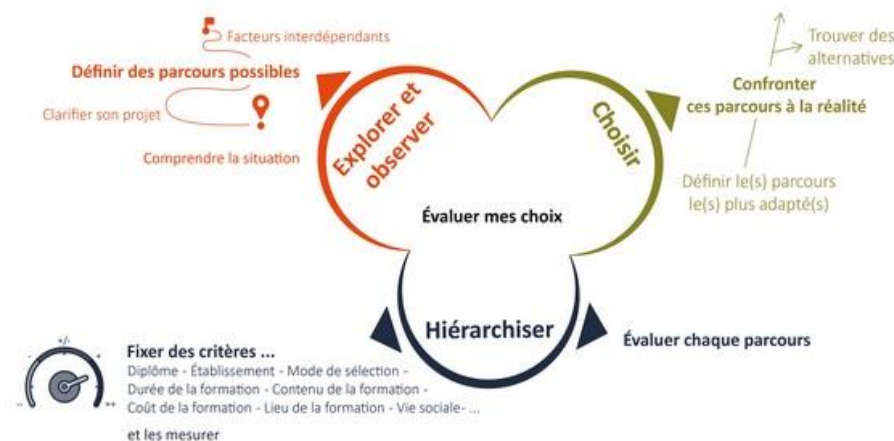
- Les lycéennes et lycéens (et leurs familles)
- Les équipes impliquées dans l'accompagnement à l'orientation (professeurs principaux, Psy-EN)
- Les équipes de la DOIP, des enseignants référents LLU et des enseignants impliqués dans travail sur l'orientation
- Les étudiantes et étudiants ambassadeurs
- Les étudiantes et étudiants engagés dans une réorientation

ALYS – UN PROJET IDEX LEARNING BY DOING/ PEDAGOGIES INNOVANTES



- Transition secondaire supérieur : un processus à accompagner
- Une utilisation des théories de l'apprentissage pour une approche pédagogique centrée sur le guidage
- Des ressources et des exercices reliés pour un appui au projet de formation post-bac

ÉVALUER MES CHOIX



LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES D'ALYS

DÉFINIR UN PROJET DE FORMATION

- connaître, comprendre et utiliser l'offre de formation
- bénéficier d'un guidage, pour apprendre à bâtir son projet de formation
- composer différents parcours de formation

CONSTRUIRE UNE FUTURE VIE ÉTUDIANTE

- connaître les services et les dispositifs pour bâtir son projet
- Étudier concrètement son projet de future vie étudiante
- bénéficier d'un guidage pour se projeter dans sa future vie étudiante en fonction de ses besoins spécifiques



APPRENDRE À BATIR UN PROJET POST-BAC

- mobiliser les ressources pour effectuer des recherches
- acquérir des méthodes et des réflexes pour élaborer son projet de formation
- effectuer des choix
- mettre en œuvre ses perspectives
- transformer ces acquisitions en compétences utiles tout au long de la vie professionnelle

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES D'ALYS

UN SITE

- Organiser et relier les ressources sur l'offre de formation et la vie étudiante
- Rendre visible la complémentarité de l'offre et la diversité de choix
- Introduire la notion de parcours de formation
- Guider l'utilisateur

accès libre équipes éducatives et lycéens
alys.univ-grenoble-alpes.fr

UNE PLATEFORME PEDAGOGIQUE

- Offrir des objets pédagogiques pour apprendre à bâtir son projet de formation selon le concept de la conduite de projet
- Offrir des objets pédagogiques pour accompagner la connaissance de soi et de son futur environnement
- Offrir des espaces de travail collaboratif pour les équipes pédagogiques

**accès libre uniquement pour les équipes
pédagogiques sur
[eformation UGA](#)**

Clé cours équipe éducative : alys2020
Clé cours lycéens : alys2019



Perspectives

- Stabiliser Alys dans la charte graphique de l'UGA
- Réaliser la liaison d'ALYS avec les ENT des lycées (déploiement de l'outil dans toute l'Académie)
- Enrichir la plateforme avec de nouveaux exercices : à terme, présence de toutes les formations !

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Mise en place du tutorat spécifiquement lié à la crise sanitaire**
- 5. Point d'étape sur la préparation des maquettes 2021-2025**
- 6. Bilan des actions « Liaison lycée-université » semestre 1**
- 7. Questions diverses**

Noémie DUTILLEUL : La charte des examens de l'UGA va-t-elle être renouvelée ? Si oui, quand ?

David DECHENAUD : Nous allons devoir travailler sur ce sujet car cette charte est le résultat sans doute imparfait de traditions différentes d'anciens établissements. Un certain nombre de règles peuvent être discutées et certaines applications ne sont pas évidentes. D'autres questions prioritaires ne nous ont pas encore permis de mener ce travail. Par ailleurs, nous sommes dans une période de transition, avec l'émergence des CSPM. La remise en question de cette charte nécessite du temps et doit être menée dans le bon périmètre. Actuellement, les adaptations des MCC à la situation sanitaire ne sont pas favorables à une évaluation. Y a-t-il un point particulier sur lequel vous souhaitez nous alerter ?

Noémie DUTILLEUL : J'ai été étonnée du fait que les étudiants doivent payer pour avoir une photocopie de leur copie.

David DECHENAUD : Les étudiants doivent avoir la possibilité de consulter leurs copies d'examens terminaux sur site. En principe, il n'y a pas de possibilité d'emporter sa copie. Peut-être que certaines UFR ont trouvé des solutions adaptées à la situation sanitaire, mais facturer une photocopie à l'étudiant me paraît plus long et plus onéreux que de se contenter de la lui donner.

Noémie DUTILLEUL : Il est possible que j'aie fait une erreur d'interprétation.

David DECHENAUD : Certaines garanties fondamentales doivent être respectées, telles que l'anonymat des copies, mais il faut examiner leur mise en application.

Virginie ZAMPA : Où en est la constitution de la section disciplinaire ? La

dernière commission des usagers a eu lieu au début de notre mandat, et j'ai peur que nous soyons noyés sous les dossiers.

David DECHENAUD : Il manque quelques membres pour que les sections disciplinaires soient pleinement composées : 4 ou 5 personnes pour la section des usagers, et 1 professeur pour la section des personnels, lequel doit être un homme élu siégeant dans un conseil. J'en reparlerai au CAC de la semaine prochaine. Il risque effectivement d'y avoir beaucoup de dossiers, mais le décret de juin 2020 prévoit une procédure simplifiée pour un certain nombre de situations de fraude simple (par exemple quand l'étudiant reconnaît avoir commis une faute disciplinaire).

La séance est levée à 19h20.

Annexes

1 – RD du 26 novembre 2020

2a – RDE DU Passerelle

2b – MCC semestre 1

2c – MCC semestre 2